

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

27^{ème} année - N°5196 - Vendredi 04 Septembre 2026 - Prix : 200 Fc

ENERGIE :

L'IREX demande une bonne gouvernance des activités pétrolières aux Comores



Justice :

**Un opérateur dénonce la saisie
de 19 millions sur son compte**

LIRE PAGE 3

**Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com**

20 Rabiwul - Awal 1448

Prières aux heures officielles

Du 1er au 06 Septembre 2026

Lever du soleil:

06h 11mn

Coucher du soleil:

18h 04mn

Fadjr : 04h 58mn

Dhouhr : 12h 11mn

Ansr : 15h 17mn

Maghrib: 18h 07mn

Incha: 19h 21mn



JUSTICE :

Bachar reconnaît les faits et présente ses excuses

Nourdine M’Pati, dit Bachar, a comparu mercredi 2 septembre devant la Cour d’appel de Moroni. Condamné en première instance pour diffamation, il a reconnu les faits qui lui sont reprochés et présenté ses excuses. Son avocat a plaidé coupable, tout en demandant des circonstances atténuantes. Le ministère public s’en est remis à l’appréciation de la Cour. Le délibéré est attendu le 7 octobre prochain.

L’audience s’est tenue mercredi 2 septembre devant la Cour d’appel de Moroni. À la barre, Nourdine M’Pati, alias Bachar, détenu à la maison d’arrêt de Moroni, comparaissait dans le cadre de son appel contre sa condamnation pour diffamation prononcée en première instance. Dès le début des débats, le prévenu n’a pas contesté les faits.

Il a reconnu les déclarations qui lui sont reprochées et présenté ses excuses aux personnes qui ont pu être heurtées par ses propos.

Son conseil, Me Djamal El-Dine Bacar, a inscrit sa plaidoirie dans la même démarche. L’avocat



a estimé qu’il n’était pas pertinent de nier les faits au regard de leur publicité.

Il a également assuré n’avoir jamais cautionné l’impunité et a choisi de plaider coupable.

La défense a ensuite demandé à la Cour de retenir des circonstances atténuantes. L’avocat a notamment mis en avant la reconnaissance

ce des faits à l’audience, la présentation d’excuses, l’absence de volonté de récidive ainsi que la situation personnelle de son client.

L’objectif est d’obtenir un amé-

nagement de la peine. Au cours de l’audience, la défense a également évoqué brièvement la situation sanitaire de son client. Le ministère public, pour sa part, n’a pas formulé de réquisitions précises et s’en est remis à l’appréciation de la Cour. Après avoir entendu les différentes parties, les magistrats ont mis l’affaire en délibéré. La décision sera rendue le 7 octobre prochain. D’ici là, Nourdine M’Pati demeure détenu à la maison d’arrêt de Moroni.

La Cour d’appel de Moroni rendra donc sa décision le 7 octobre. En attendant le verdict, Nourdine M’Pati reste détenu à la maison d’arrêt de Moroni.

Rappelons que Nourdine M’Pati, alias Bachar, purge une peine à la maison d’arrêt de Moroni dans le cadre de sa condamnation pour diffamation. Son dossier est pendant devant la Cour d’appel depuis le 20 février 2026. Après plusieurs demandes de son avocat, il avait obtenu une autorisation de principe pour suivre des soins et se rendre à l’hôpital.

El Aniou Fatima

Fait divers :

Une fillette de 12 ans agressée sexuellement par son frère aîné

Une fillette de 12 ans aurait été victime d’agressions sexuelles présumées de la part de son frère aîné, âgé d’une vingtaine d’années. Les faits se seraient déroulés à Badjini, au mois de juillet, pendant les grandes vacances scolaires, au domicile familial. Après les révélations de la mineure, la justice a ouvert une information judiciaire. Le mis en cause est placé en détention provisoire dans l’attente de la suite de la procédure.

Les faits remontent au mois de juillet dernier, durant les grandes vacances scolaires. Selon des sources proches du dossier, la jeune fille aurait confié à des membres de sa famille avoir subi à plusieurs reprises des agressions sexuelles de la part de son propre frère. D’après les premiers éléments recueillis, les faits présumés auraient eu lieu dans la chambre du jeune homme, lors de ses séjours au

village. La mineure aurait notamment rapporté deux épisodes d’agression. La fillette dormait régulièrement dans la même chambre que son frère majeur lors de ses séjours à Badjini. Cette organisation était connue de l’entourage familial.

Après les révélations de la mineure, la famille a saisi les autorités. Le dossier a été transmis au parquet de la République de Moroni, qui a ouvert une information judiciaire afin de faire toute la lumière sur les faits dénoncés. Le jeune homme, âgé d’une vingtaine d’années, est désormais placé en détention provisoire dans le cadre de la procédure.

Il demeure présumé innocent jusqu’à une éventuelle décision de justice définitive. Contactée, la défense n’a pas souhaité communiquer davantage à ce stade, invoquant notamment le secret de l’instruction et la nécessité de protéger l’identité et la vie privée de



la victime mineure.

Des investigations sont en cours afin de permettre à faire la lumière sur cet incident malheureux. Au-delà de la procédure judiciaire, cette affaire soulève la question de la protection des enfants au sein du cadre familial. Elle rappelle également l’importance de renforcer la sensibilisation des familles sur la protection de l’intégrité physique et de l’intimité des mineurs.

El Aniou Fatima

Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service

ANNONCES CLASSÉES

La Gazette des Comores

Moroni Badjanani

Tél. : 763 26 20 BP 2216

E-mail: la_gazette@comorestelecom.km

Pour être informé,

je lis la Gazette chaque jour

ENERGIE :

L'IREX demande une bonne gouvernance des activités pétrolières aux Comores

L'Institut de recherche et d'exploitation du sous-sol des Comores (IREX) a tenu une conférence de presse, ce jeudi 3 septembre, au CASM de Moroni. À travers cette rencontre, les responsables de l'institut souhaitent contribuer à l'instauration d'un climat de confiance, notamment en proposant l'élaboration d'une charte de bonne gouvernance des activités pétrolières aux Comores, fondée sur le respect des lois.

Première association à avoir sensibilisé et interpellé le gouvernement sur la possibilité de l'existence de ressources pétrolières dans le pays, l'IREX est sorti de son silence pour faire le point sur la situation du secteur pétrolier aux Comores. « Les activités pétrolières aux Comores ont commencé par la signature d'une convention de prospection entre la société américaine GX Technology, basée à Houston, et l'État comorien, représenté par son vice-président chargé de l'Énergie, M. Idi Nadhoim, le 10 juillet 2007 », a rappelé Saïd Mohamed Abdou Soimadou, président de l'IREX. Selon lui, à la suite de cette signature, un programme d'étude géosismique intitulé « Africa Span » a été réalisé en 2011 et 2014 pour collecter des données géosismiques sur 2 000 kilomètres linéaires.

Le 6 février 2013, le Code

pétrolier a été promulgué par décret présidentiel et est entré en vigueur le 7 mars 2013.

Aujourd'hui, l'IREX constate que les activités pétrolières sont à l'arrêt et gelées. « Pourtant, avec 40 blocs, et en raison de trois blocs maximum par contrat, les Comores devraient abriter une dizaine de compagnies pétrolières pour l'exploitation de ces gisements d'hydrocarbures, qui sont de classe et de quantité mondiales », a déclaré le président de l'institut. Pour l'IREX, l'exploitation de ces ressources pourrait avoir plusieurs retombées positives, notamment la réduction du chômage, particulièrement chez les jeunes, la promotion d'opérateurs économiques nationaux dans le cadre de la législation sur le contenu local, ainsi que l'arrivée de plusieurs investisseurs étrangers dans différents secteurs de l'économie. Les conférenciers ont également indiqué avoir pris connaissance d'un article paru dans Al-Watwan le 2 avril 2026. Ils y ont appris que le Conseil des ministres du 1er avril avait donné son approbation pour l'exploitation des blocs pétroliers comoriens et qu'une société canadienne dénommée Colossal Energy avait été retenue pour trois blocs.

« Au cours de notre investigation, nous avons pu mettre en évidence un enjeu majeur : l'accès limité aux informations relatives à l'état d'avancement des dossiers



des entreprises ayant soumis leurs demandes, aux critères de sélection appliqués, ainsi qu'au calendrier de traitement, d'approbation ou de rejet des candidatures », déplore le président de l'IREX. Face à cette situation, l'IREX formule plusieurs propositions. « La création d'un ministère des Hydrocarbures distinct du ministère de l'Énergie apparaît indispensable afin de rationaliser et de fluidifier les procédures administratives liées aux investissements dans le secteur, tout en renforçant le cadre de régulation, de contrôle et de supervision des entreprises pétrolières

opérant dans le pays », a expliqué Saïd Mohamed Abdou Soimadou.

L'institut propose la création d'une société nationale d'exploitation des hydrocarbures, qui pourrait être dénommée « PETROCOM ». Le président de l'IREX appelle les autorités compétentes à traiter ce dossier avec diligence, dans le strict respect des lois de la République et dans l'intérêt supérieur du développement économique du pays. Pour l'IREX, le partage d'informations constitue un élément essentiel pour garantir la transparence et la crédibilité du processus d'octroi des licences

pétrolières. « Nous n'avons pas pour objectif d'alimenter la polémique, mais de contribuer à un climat de confiance, en proposant l'élaboration d'une charte de bonne gouvernance des activités pétrolières aux Comores, fondée sur le respect des lois, l'impartialité et la transparence, ainsi que sur la sécurité juridique, fiscale et financière, afin de favoriser l'attractivité des investissements stratégiques et durables au bénéfice de l'État et du peuple comorien », a conclu le président de l'IREX.

Nassuf Ben Amad

Justice :

Un opérateur dénonce la saisie de 19 millions sur son compte

L'entrepreneur Housseine Ali Houssalam, gérant de l'entreprise Nouvelle Houssalam, affirme avoir été victime d'une saisie bancaire abusive à l'AFG Bank. Lors d'un point de presse tenu il y a trois jours en présence du président du SYNACO, Abdou Boina, il a dénoncé le transfert de plus de dix-neuf millions de francs à un huissier.

À l'origine du litige, un marché du projet PIDC portant sur la construction d'une route Nvuni-Boboni. Le chantier, selon lui, avait été attribué au groupement TSH qui réunit trois entreprises dont la sienne, Nouvelle Houssalam. Une avance de 58 millions a permis l'achat de machines et le démarrage des travaux qui ont duré six mois. Mais le contrat a été annulé avant l'achèvement des quatre kilomètres de bitume prévus. S'en est suivi un désaccord sur le remboursement des dépenses engagées.

L'affaire a été portée devant la justice. « Le 14 août 2024, le tribunal nous a donné raison. Ils ont fait appel et nous avons encore obtenu gain de cause. Ils ont été sommés de nous payer », expliquait-il. Le nouveau litige débute en



novembre 2025 d'après le commerçant. Venu alors retirer de l'argent à l'AFG Bank, il est interpellé par son conseiller bancaire. Ce dernier lui apprend qu'une ordonnance de saisie conservatoire a été adressée à la banque pour bloquer les fonds se trouvant sur son compte.

Il se rend alors au tribunal de commerce avec l'ordonnance et est

orienté vers le président de la première instance, Ali Amane. Il y dépose une requête en mainlevée, évoquant un malentendu. « J'ai expliqué que c'était un malentendu et j'ai demandé une mainlevée, mais il a confirmé l'ordonnance de saisie. Pourtant, le tribunal de commerce m'a ensuite délivré un acte en ce sens pour que je puisse retirer mon argent », a-t-il affirmé.

De retour à l'agence, le document n'est pas accepté. « Le conseil juridique de la banque n'a pas accepté l'exécution provisoire. Quelques jours plus tard, j'ai reçu une lettre m'informant que mon argent avait été transféré à un huissier », dénonçait-il. Housseine Ali estime que la procédure de la saisie conservatoire n'a pas été respectée et parle d'un abus. « Mon

compte est bloqué depuis novembre 2025 et ce n'est qu'en juillet 2026 que l'argent a été transféré. Le problème n'est plus lié au projet PIDC qui n'est plus d'actualité. Aujourd'hui, le litige est avec la direction de la banque. J'ai confié l'affaire à la justice », insiste-t-il.

Toujours selon ses dires, hormis son cas personnel, il a évoqué lors de ce point de presse, celui d'un autre entrepreneur, Moindzé, gérant de l'entreprise HDM et membre du SYNACO, qui aurait lui aussi été victime de la même banque. Après un refus de crédit, une caution de cinq millions par chèque aurait été récupérée par un autre commerçant à son insu, avec l'aval de la banque. « Soyons prudents, j'ai fermé mon compte », a-t-il lancé.

L'homme d'affaires dit avoir alerté par courrier le Président de la République et le Président de la Cour suprême. Dans ce dossier qui l'oppose à l'AFG Bank, il est défendu par Maître Fahmi Saïd Ibrahim. Il affirme avoir saisi à nouveau le tribunal pour obtenir le remboursement de ses fonds. « Ils sont organisés pour arnaquer, leur conseil juridique est dans le coup », conclut-il.

Hamdi Abdillahi Rahilie

EDUCATION :

Cschool, une plateforme numérique au service des écoles

Conçue il y a deux ans, Cschool, une plateforme numérique de gestion scolaire est officiellement lancée mardi 25 août dernier dans les locaux de ComoreLab. Le projet promu lauréat du concours du meilleur projet innovant de la Meck Moroni 2026 se veut une réponse aux lourdeurs administratives qui freinent le quotidien des responsables d'établissements.

La cérémonie s'est ouverte par les mots du président de l'ACTIC – ComoreLab, Hamidou Mhoma, pour lui : « L'écosystème numérique se renforce de jour en jour et nous avons le devoir d'encourager et de populer les initiatives des jeunes. ». La présence du directeur de cabinet du ministre de l'éducation nationale, de plusieurs responsables d'établissements et d'une assistance curieuse a confirmé l'utilité de cette cérémonie.

Cschool centralise les principales tâches scolaires : inscriptions, organisation des classes, emplois du temps, notes, frais et paiements. « L'objectif est de rendre l'information disponible et vérifiable au

bon moment », a expliqué Abdoulwahid Hassani, co-fondateur et responsable technique chez Kinu Ink. Issu de l'IUT, de l'Université des Comores, il a relaté son parcours et le constat initial : des outils archaïques, inadaptés au milieu scolaire, qui ont motivé la création de cette solution.

Cschool ambitionne de transformer la culture scolaire en renforçant la transparence et la collaboration. Les enseignants, libérés des contraintes administratives, pourront consacrer davantage de temps à l'accompagnement pédagogique. Les familles, quant à elles, bénéficieront d'un accès simplifié et sécurisé aux informations scolaires d'après les concepteurs.

Les échanges ont également porté sur la complémentarité entre Cschool et la plateforme e-msomo du ministère de l'éducation, ainsi que sur la nécessité d'une coopération public-privée. Représentant le ministre de l'éducation nationale, Bakari Mzé Moegni a insisté dans son discours sur l'importance d'intégrer le numérique et l'entrepreneuriat dans la politique éducative : « L'innovation et l'harmonisation



doivent guider notre système éducatif. Le numérique et l'esprit d'initiative doivent être inculqués aux jeunes pour préparer l'avenir. »

Une démonstration partielle de la plateforme a suscité l'enthousiasme des chefs d'établissement

présent, convaincus que « Cschool représente une avancée majeure » pour notre système éducatif, témoigne Tadjidine Ben Said Mohamed Tadjiri, responsable de Madrassat Nour de Mvouni Bambao, parmi les premiers utili-

sateurs. Conçu par une équipe issue de l'université des Comores, ce projet montre la capacité des jeunes talents locaux à proposer des solutions innovantes.

Aticki Ahmed Ismael

GESTION DE DÉCHETS

Un camion compacteur et trois moto-bènes pour Mohéli

La salle multifonctionnelle de Fomboni a accueilli, le 29 août 2026, une cérémonie de remise officielle d'un camion compacteur et de trois moto-bènes à la gouverneure de Mohéli. Ces équipements doivent renforcer la collecte des déchets et contribuer à l'amélioration de la salubrité publique, notamment dans les communes de Mwambassa jusqu'à Djandro.

Samedi 29 août, la salle multifonctionnelle de Fomboni a accueilli une cérémonie consacrée à la gestion des déchets à Mohéli. Le ministre de l'Environnement de l'Union des Comores, Aboubacar Ben Mahamoud, a officiellement remis les clés d'un camion compacteur et de trois moto-bènes à la gouverneure de l'île, Chamina Mohamed. Ces nouveaux équipements sont destinés à renforcer les moyens de collecte et à lutter contre les dépôts sauvages qui constituent un problème majeur pour l'environnement et la salubrité des villes.

Le camion compacteur, d'une capacité estimée entre 8 et 10 ton-



nes d'ordures, assurera le transport des déchets sur les principaux axes. Dans les zones difficiles d'accès, les trois moto-bènes prendront le relais pour faciliter la collecte. Le

dispositif couvrira notamment le territoire allant de Mwambassa jusqu'à Djandro, avec l'objectif d'améliorer durablement la gestion des déchets dans les communes concernées.

Un comité de gestion de ces équipements a été mis en place dès le lendemain, lundi. Il est composé des maires des communes concernées. Selon Djoumoi Sayindou, délégué chargé de l'Environnement, du Tourisme et du Patrimoine culturel et président du comité de gestion, un site provisoire situé à Mbagani servira de point de dépôt pour les déchets

collectés dans les communes allant de Moimbassa à Djoiezi. Pour la commune de Djando, le camion compacteur interviendra une journée sur demande. Les déchets collectés seront ensuite acheminés vers le site de Kangani. Parmi les priorités annoncées figure également l'élimination du dépôt sauvage situé sur l'axe Fomboni-Mbatsé, dans la zone de Mbouyou wa Madji.

Promesse tenue. Dès le lendemain, dimanche, autorités et membres d'associations se sont mobilisés pour débarrasser les déchets qui jonchaient les abords de la route menant

à Mbatsé et procéder à la plantation d'arbres. Les autorités envisagent également d'y aménager un site dédié au recyclage des déchets ménagers et plastiques.

Selon le ministre, cette initiative s'inscrit dans une stratégie plus large de valorisation des déchets et de promotion de l'économie circulaire. Plusieurs partenaires, notamment le PNUD, le Fonds pour l'environnement mondial (GEF), la Banque mondiale et BGI, accompagnent ces actions. Des associations et organisations engagées dans la collecte et la valorisation du plastique sont également appelées à jouer un rôle important. Autre projet annoncé : l'installation, d'ici la fin de l'année à Kangani, dans la région de Djandro, d'un bio digesteur destiné à transformer les déchets ménagers en compost ou en biogaz. Des équipements similaires devraient progressivement être déployés sur les autres îles.

Cette remise d'équipements intervient dans le cadre de la Journée Ourahafou, une initiative lancée à Mohéli et appelée à être étendue à Ngazidja et Anjouan. À travers cette démarche, les autorités souhaitent renforcer les capacités des acteurs locaux et encourager les communautés à adopter de nouveaux comportements face aux déchets. Pour le gouvernement, l'enjeu est désormais de transformer les déchets, longtemps considérés comme un problème, en ressource économique au service du développement durable.

Riwad

La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté
de pensée et de ton

FOOTBALL :

Hamoumbou Club passe de la D2 à la D1

De la D2 à la D1 en une saison : Hamoumbou Club n'a pas seulement gagné des matches. Il a changé de dimension. Une montée en une saison peut impressionner. Construire un club capable de durer exige autrement plus de courage. Hamoumbou est en D1. Pour Claude Ben Ali et Faouzou Chamsidine, le vrai match commence maintenant.

Il y a des montées qui ressemblent à des accidents de parcours. Et puis il y a celles qui portent la marque d'une méthode. Celle de Hamoumbou Club appartient clairement à la seconde catégorie. En une seule saison, le club est passé de la D2 à la D1, transformant une ambition locale en réalité sportive. Derrière cette ascension, une vision : celle de Claude Ben Ali, président du club. Une vision que le technicien Faouzou Chamsidine, coach principal, décrit avec la rigueur qui caractérise son approche du football. « La progression de Hamoumbou Club de la D2 à la D1 n'est pas le fruit du hasard. Elle est le résultat d'une vision, d'une organisation et surtout d'une capacité à transformer les engagements en résultats. »

Le message est clair : la montée n'est pas un cadeau. Elle est la

conséquence d'un travail structuré. Faouzou refuse d'ailleurs de réduire le projet à une simple performance sportive. « Cette vision dépasse largement le cadre sportif. Elle repose sur la discipline, la responsabilité, la préparation et la confiance. » Voilà peut-être le véritable marqueur du projet Hamoumbou. Là où certains clubs courent derrière les résultats immédiats, le club entend construire une culture. Une culture de discipline, de responsabilité et de dépassement de soi. Et Faouzou insiste sur un secteur où cette philosophie devient particulièrement visible : la défense. « Défendre ne signifie pas seulement empêcher l'adversaire de marquer. Cela signifie savoir communiquer, anticiper, rester concentré et accepter les exigences du travail collectif. »

Pour ce technicien connu pour sa rigueur, le football ne laisse aucune place à l'improvisation permanente. Un gardien doit rester concentré pendant 90 minutes. Une défense doit communiquer. Un joueur doit accepter sa responsabilité. Une équipe doit comprendre que le talent individuel ne vaut que lorsqu'il sert le collectif. « Notre objectif n'est donc pas simplement de gagner un match. Nous voulons construire une équipe capable de maintenir son niveau de performan-



ce dans le temps. » C'est précisé-ment là que le projet de Claude Ben Ali prend une autre dimension. Hamoumbou Club veut être davan-tage qu'un onze aligné le week-end. Le club veut devenir un cadre d'é-ducation, d'encadrement et de cons-truction de la jeunesse.

« Lorsqu'un jeune voit un club local progresser de la D2 jusqu'à la D1, il comprend que les ambitions peuvent devenir réalité lorsqu'elles sont accompagnées de travail et de persévérance. » La D1 est donc moins une arrivée qu'un test gran-deur nature. Faouzou ne veut sur-tout pas que la promotion provoque l'euphorie et l'autosatisfaction. « Ne considérons pas la montée en

D1 comme une finalité. Considérons-la comme le début d'un nouveau chapitre. » Aux joueurs, le coach demande davan-tage de discipline, d'humilité et de professionnalisme. Aux supporters, il demande de continuer à croire au projet. Et au président Claude Ben Ali, il adresse un message qui résume toute la philosophie du club : félicitations pour la montée, mais surtout, ne jamais confondre une victoire avec l'aboutissement d'une vision.

Car l'ambition va bien au-delà de la saison 2026-2027 : consolider le club en D1, développer les jeunes, renforcer la formation, améliorer les structures et installer une identi-

té sportive durable. « Le véritable succès ne sera pas seulement de jouer en D1 en 2026-2027. Le vérita-ble succès sera de faire en sorte que, dans cinq ou dix ans, Hamoumbou Club soit reconnu comme une référence en matière de formation, de discipline, de perfor-mance et d'engagement social. » À noter que la capitale anjouanaise ne compte que deux équipes en D1 : Hamoumbou, qui rejoint l'élite, et l'emblématique Gombessa Sport. Sima, de son côté, compte plus de trois équipes et s'impose comme un important vivier du football anjou-nais, notamment avec son centre de formation.

Younes



Fédération des Acteurs pour le Développement Economique et Social de l'Ile de Mohéli (FADESIM)

PROMOTION DE L'ARTISANAT AUX COMORES

AVIS APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE D'EQUIPEMENTS

Date de publication le 24 Aout 2026

Numéro de référence : AO N°1_19/2026/FADESIM/FE2

La FADESIM a obtenu une subvention de l'Agence Française de développe-ment (AFD) dans le cadre du projet Facilité Emploi 2, destiné à financer le pro-jet « Promotion de l'artisanat aux Comores ».

Dans ce cadre, la FADESIM lance un appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures et d'équipements de couture destinés au renforcement des capacités des bénéficiaires du projet. Le marché comprend un (1) lot, défini comme suit :

Lot unique - AO N°1_19/2026/FADESIM/FE2 : Acquisition des fournitures et équipements de couture.

Conditions de participation
Peuvent participer au présent appel d'offres, les sociétés légalement constituées justifiant d'au moins deux (2) années d'existence et ayant réalisés des presta-tions similaires.

Obtention du dossier d'appel d'offres
Les dossiers d'appel d'offres (DAO) peuvent être retirés auprès de la FADESIM Fomboni-Place de l'indépendance Mohéli Comores ; Téléphone : 340 26 87

Les demandes peuvent également être adressées par courrier électronique à : fadesim22@gmail.com, copie yfaouzial@gmail.com.

Calendrier
Date limite de réception des offres : 07 Septembre 2026 à 12h00.
Des demandes d'éclaircissement peuvent être obtenues avant le : 03 Septembre 2026.

Dossier et modèle de soumission
Les offres devront comprendre : (i) les documents administratifs justifiant l'existence légale du soumissionnaire (Registre de commerce, quitus fiscal...) ; (ii) une proposition technique détaillée présentant les caractéristiques des four-nitures proposées ; et (iii) une offre financière datée et signée.

Les offres doivent **uniquement** être déposées sous pli fermé, avec la mention portant le numéro et l'intitulé du marché concerné, au siège De la FADESIM avant la date et l'heure limites indiquées.
La FADESIM se réserve le droit de ne donner aucune suite au présent appel d'offres, sans que les soumissionnaires puissent prétendre à une quelconque indemnisation.



UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE L'ARTISANAT

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DES CENTRES RURAUX DE DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CRDE)

1. Contexte et justification

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de modernisation du secteur agricole, de renforcement des services d'appui aux producteurs et de développement des filières agricoles, halieutiques et d'élevage, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, et de l'Artisanat entreprend un programme de redynamisation des Centres Ruraux de Développement Économique (CRDE).

Les CRDE constituent les principales structures de proximité chargées de l'accompagnement technique des producteurs, de la diffusion des innovations, de l'encadrement des organisations professionnelles, de la promotion de l'entrepreneuriat rural ainsi que de l'appui au développement économique local.

2. Objectif de l'appel

Sélectionner des jeunes diplômés qualifiés dans les domaines prioritaires afin de renforcer les ressources humaines des CRDE sur l'ensemble du territoire national.

3. Profils recherchés

Le Ministère invite les jeunes diplômés des spécialités suivantes à présenter leur candidature afin de renforcer les effectifs des CRDE et des services techniques du Ministère.

Agronomie ;
Sciences du sol ;
Élevage ;
Médecine vétérinaire ;
Pêche et aquaculture ;
Industries agroalimentaires ;
Transformation et valorisation des produits agricoles ;
Maintenance industrielle, maintenance des engins et équipements agricoles ;
Irrigation et hydraulique agricole ;
Commerce ;
Économie ;

Gestion des entreprises agricoles ;
Gestion de projets ;
Statistiques agricoles ;
Développement rural ;
Informaticien
Planificateur

Toute autre spécialité jugée pertinente pour le développement des CRDE.

4. Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent :

- Etre de nationalité comorienne ;
- Etre titulaires d'un diplôme de (licence, master 2, ingénieur, ou doctorat) dans l'un des domaines précités ;
- Etre âgés de moins de 42 ans à la date de clôture de l'appel (sauf dérogation motivée) ;
- Maîtriser les outils informatiques de base ;
- Avoir une aptitude à travailler en milieu rural ;
- Faire preuve d'intégrité, d'esprit d'équipe et de disponibilité.
- Une expérience professionnelle constitue un atout.

5. Missions potentielles

Les candidats retenus pourront être appelés à :

- Assurer les postes de responsabilités des CRDE et des différents départements du Ministère
- Assurer l'encadrement technique des producteurs ;
- Accompagner les organisations paysannes, les coopératives et les PME rurales ;
- Participer aux programmes de développement agricole, halieutique et d'élevage ;
- Contribuer au suivi-évaluation des projets ;
- Promouvoir les bonnes pratiques agricoles et environnementales ;
- Participer aux campagnes sanitaires animales et végétales ;
- Appuyer la mécanisation agricole ;

- Accompagner les initiatives de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;
- Contribuer à la collecte des données statistiques.
- Etc.

6. Dossier de candidature

Le dossier comprendra :

- Une lettre de motivation adressée au Ministre ;
- Un curriculum vitae actualisé ;
- Une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- Une copie conforme du diplôme le plus élevé ;
- Les copies des attestations de stage ou d'expérience (le cas échéant) ;

7. Modalités de dépôt

Les dossiers devront être déposés :

- Au Secrétariat Général du Ministère ;
- ou transmis par voie électronique à l'adresse suivant :

sg.ministereagriculturecomores@gmail.com

- Date limite de dépôt des candidatures : le 22 Septembre 2026 à 12h30.

Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite ne seront pas examinés.

8. Processus de sélection

La sélection des candidats se déroulera selon les étapes suivantes :

- Examen de la conformité des dossiers de candidature ;
- Présélection sur la base des qualifications, des compétences et de l'expérience ;
- Entretien technique estimé à évaluer les compétences professionnelles, les aptitudes comportementales et la motivation des candidats ;
- Validation finale par la Commission de recrutement.

Les résultats seront publiés sur les canaux officiels du Ministère.